

ARASMAC

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE- COSSONAY

CSR

AAS

AFJ

AJEMA

Rapport d'activité 2011

Activités de l'ARASMAC

Secteur du Revenu d'Insertion (RI)

Social

Administratif

Secteur des Agences d'assurances
Sociales (AAS)

Secteur de l'accueil de l'enfance

Services sociaux privés spécialisés
consultant dans le cadre du CSR

Relations avec les partenaires

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Abréviations.....	4
Le billet de la présidente	6
Le mot du directeur.....	7
I. Activités de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)	8
a. Le Comité de direction	8
b. Le Conseil intercommunal	8
c. Le Conseil des régions	8
d. Direction - Séparation des fonctions Ville-Région	8
e. Locaux	8
f. Informatique	8
g. Réception - téléphones.....	8
h. Le Revenu d'Insertion (RI)	8
i. Personnel.....	9
ii. La « bascule » et la réorganisation du secteur RI	9
iii. La modification de la Loi sur l'assurance chômage (LACI) au 1 ^{er} avril 2011	12
iv. L'introduction des PC Familles et des rentes-pont	12
v. La reprise de l'antenne de Cossonay au 1 ^{er} juillet 2011	12
vi. La fermeture de l'antenne d'Aubonne.....	12
vii. Les enquêtes.....	12
viii. Logement.....	12
ix. Familles au RI - formation.....	13
x. Mesures d'insertion sociale (MIS) et formation	13
i. Collaboration avec le réseau	14
j. Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)	14
k. L'accueil de l'enfance.....	16
II. Services sociaux privés spécialisés consultant dans le cadre du CSR	19
Centre Social Protestant (CSP).....	19
Unité Socio-Educative (USE).....	19
Consultation Conjugale (ProFa)	19
Pro Senectute Vaud.....	20
Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA).....	20

Pro Infirmis Vaud	21
Office régional de placement (ORP)	23
III. Relations avec les partenaires et le réseau local	23
Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)	23
L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)	24
Entrée de secours (EdS)	25
Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO).....	26
IV. Conclusions	27

ABREVIATIONS

AAS	Agence d'assurances sociales
ACC	Aide complémentaire communale
ACI	Administration cantonale des impôts
AFJ	Accueil familial de jour
AJERE	Accueil de jour des enfants de Rolle et environs
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs
AJET	Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
AJOVAL	Accueil de jour d'Orbe-La Vallée
AI	Assurance-invalidité
AJEMA	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne
ALC	Service d'alcoologie
AMF	Accueillante en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
AQB	Acquisition de qualifications de base
ARAE	Association régionale pour l'accueil de l'enfance
ARAS	Association régionale de l'action sociale
ARASMA	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
AS	Assistant(e) sociale(e)
ASE	Assistant(e) socio-éducatif(ve)
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BS	Bilan social
CCVD	Caisse cantonale vaudoise de compensation
CVE	Centre de vie infantine
CFC	Certificat fédéral de capacité
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CODIR	Comité de direction
COI	Cellule orientation-intégration
CS	Credit Suisse
CSP	Centre social protestant
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement en alcoologie
CT2	Coaching transition 2
CVE	Centre de vie infantine
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EdS	Entrée de secours
Ex(ae)QUO	Expression pour (adultes étrangers) du français au quotidien
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FORJAD	Formation des jeunes adultes en difficulté
FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
HES	Haute école spécialisée
JAD	Jeunes adultes en difficulté
JSS	Jeunesse, sécurité sociale
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise

MAMAC	de l'allemand Medizinisch-ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management
MIP	Mesures d'interventions précoces
OAI	Office d'assurance invalidité
OCBE	Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage
OCC	Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accident
OCL	Office communal du logement
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
ORP	Office régional de placement
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
PAP	Plan d'action personnalisé
PC	Prestations complémentaires
PC Familles	Prestations complémentaires familles
PDASV	Principes directeurs de l'aide sociale vaudoise
PET	Programme d'emplois temporaires
RAD	Responsable administratif(ve) de dossiers
RAS	Région d'action sociale
RI	Revenu d'insertion
SAF	Service d'aide familiale de Morges et environs
SASH	Service des Assurances sociales et de l'hébergement
SAVie	Service d'auxiliaires de vie
SDE	Service d'emploi
SES@M	Système d'enregistrement des subsides à l'assurance maladie
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SPJ	Service de protection de la jeunesse
TEM	Transition école-métier
TL	Transports publics Lausanne
USE	Unité socio-éducative (anciennement OCA Office cantonal antialcoolique)
VMCV	Transports publics de la Riviera vaudoise

LE BILLET DE LA PRESIDENTE

Les séances de Comité de direction sont loin d'être un long fleuve tranquille. Chaque année apporte son lot de décisions administratives ou stratégiques. 2011 ne fait pas exception à la règle.

Cette dernière année a vu notre association passer de 47 à 62 communes partenaires, et le Comité de direction accueillir deux nouvelles collègues et compter ainsi 7 membres.

Avec l'ouverture d'une antenne complète à Cossonay comprenant une agence d'assurances sociales et un service social à plein temps, la population des 22 communes bénéficie, ainsi, d'une proximité accrue dans ces domaines.

L'adaptation politique a demandé plus de concentration de la part des édiles. L'enchevêtrement des buts optionnels et principaux a donné lieu à quelques préoccupations de fonctionnement, tant au niveau de Conseil intercommunal qu'au niveau du Comité de direction. Symboles du changement, des questions d'acceptation de budget ont permis l'émergence des identités et la consolidation d'une association.

Une association de la taille de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) ne pourrait fonctionner sans une direction appropriée.

Historiquement, les postes de direction et d'administration étaient partagés entre la Ville de Morges et l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne (ARASMA), à raison de 50 % chacun. Ces dernières années, la Ville de Morges avait développé de nombreux projets dans le secteur du social, de l'enfance et de la jeunesse et, avec la création de l'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA), la venue des 22 communes de la région de Cossonay, l'augmentation régulière des usagers du Revenu d'insertion (RI) et des agences, la tâche du directeur devenait insurmontable.

Ce n'est pas sans émotion qu'il a été décidé d'interrompre cette collaboration. La séparation des fonctions a demandé une vaste réorganisation de l'ARASMAC, tant au niveau du personnel de direction que du bâtiment de Couvaloup 10. Monsieur Daniel Vouillamoz, directeur, Mme Dominique Bickel, secrétaire de direction, et M. Bernard Ro-chat, adjoint de direction, agent régional

des assurances sociales, mémoire vivante de l'association et de la Ville de Morges, ont choisi de travailler au niveau intercommunal. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement, leurs initiatives et leur qualité d'échange avec le Comité de direction.

L'augmentation du nombre de dossiers RI préoccupe le Comité de direction. Cette évolution pose des questions économiques et sociales pour nos communes. Garantir le minimum vital soutient certes notre économie, mais l'augmentation des usagers offre par contre un reflet assez particulier d'une région. Cette évolution sollicite également beaucoup d'attention pour le personnel. D'autre part, les locaux nécessaires à un travail réclamant de la sérénité n'est de loin pas toujours possible pour nos collaborateurs. Merci à eux tous pour leur éthique et leur conscience professionnelle.

Les agences d'assurances sociales sont également chargées, tout particulièrement cette dernière année avec les Prestations Complémentaires pour familles. L'application de cette nouvelle loi exige une attention soutenue pour la préparation d'un dossier qui au final n'est pas forcément concluant. Merci Mesdames, Messieurs, de votre disponibilité sans faille, merci pour la rigueur de votre réflexion et de votre action.

L'AJEMA quant à elle, reste la fierté et le chronophage des séances mensuelles du Comité. La politique de la petite enfance et l'application de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), requièrent une vision à long terme de notre région, un équilibre parfois périlleux entre finances et besoins, une rigueur d'horloger dans la gestion des structures et des procédures. L'adaptation de la grille tarifaire nécessaire en respect des conventions passées aussi bien avec les communes et qu'avec la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) est un bon exemple. Si elle a permis aux familles avec enfants d'avoir une respiration bienvenue, les communes, elles, voient leur participation augmenter. Le plan de développement et la création de nouvelles structures, nécessaires au vu de la liste d'attente, va également soulager les familles. Les communes, elles, devront décider si elles entendent satisfaire leur population.

Madame Geneviève Fournier reste la référence pour conduire ce qui était au départ un bateau, mais qui aujourd'hui est devenu un véritable vaisseau. Merci Geneviève d'être là, contre vents et marées. Merci de ta force, de tes élans, de ta rigueur et de ton esprit mathématique des plus pointus.

Merci également à toute l'équipe de l'Accueil familial de jour, accueillantes, secrétaires et coordinatrices. Ce service de proximité, enveloppé d'un esprit généreux, permet à de nombreux enfants d'être accueillis dans des conditions de qualité dans un milieu familial formé à l'éducation.

Et vous, chers collègues du Comité de direction, merci de votre implication. Nous formons une équipe qui ne lésine jamais, ni sur le temps consacré, ni sur la réflexion. Vous avez le respect pour nos communes partenaires, et vous avez l'attention nécessaire pour assurer à notre population l'écoute de ses préoccupations.

La Présidente

Gisèle Burnet

LE MOT DU DIRECTEUR

Les points forts de l'année 2011 sont résumés par les événements suivants :

- Au 1^{er} juillet 2011, l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne (ARASMA) devient l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) réunissant ainsi toutes les communes du district de Morges (départ de 3 communes sur la région de Nyon et arrivée de 22 communes).
- Le Comité de direction passe de 5 à 7 membres.
- Ouverture d'une antenne du Centre social régional (CSR) à Cossonay
- Le secteur du Revenu d'insertion (RI) subit une importante augmentation du nombre de dossiers d'assistance, non seulement en raison de l'arrivée des 22 communes de l'ancien district de Cossonay, mais également suite à la révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), (diminution du nombre d'indemnités). Ce secteur a également finalisé sa réorganisation interne.
- Le secteur de l'Accueil familial de jour (AFJ) est également très actif puisque nous accusons 17 démissions d'Accueillantes en milieu familial (AMF) et 29 engagements. Le nombre de contrats ainsi que le nombre d'heures d'accueil sont en hausse.
- Le secteur des Agences d'assurances sociales (AAS) a vécu l'intégration de l'agence d'assurances sociales de Cossonay ainsi qu'en fin d'année l'arrivée de

deux nouvelles prestations (PCFamille (Prestations complémentaires familles) et rente-pont).

- Le secteur d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) présente également une augmentation importante du nombre de places créées et donc du nombre d'heures d'accueil fournies. Un ajustement de la politique tarifaire a également eu lieu en août 2011 (révision des tarifs, augmentation des rabais fratries, pondération plus forte des coefficients familiaux).

En conclusion, tous les secteurs d'activités ont été fortement sollicités cette année 2011, non seulement en raison de l'augmentation des prestations fournies, mais également sur le plan des réorganisations nécessaires et consécutives à la séparation des fonctions et à la création de l'ARASMAC.

Le temps du rapport d'activité c'est également :

Le moment opportun pour pouvoir, publiquement, remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARASMAC, qui, malgré la charge de travail exceptionnelle en 2011, dont témoigne ce rapport d'activité, sait entretenir au quotidien la bonne humeur ainsi qu'un investissement professionnel et constant en faveur d'une clientèle souvent démunie face à la complexité de nos systèmes d'assurances et d'assistance sociale ou qui se trouve régulièrement confrontée au manque de places d'accueil de jour pour les enfants, tant dans le milieu de l'accueil collectif que familial.

Je tiens également à remercier les membres du Comité de direction pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que les représentants des Communes membres de l'ARASMAC.

Le directeur

Daniel Vouillamoz

I. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

a. Le Comité de direction

La composition du Comité de direction (CODIR) au 31 décembre 2011 figure au tableau n°2.

Au cours de l'année 2011, durant ses 12 séances, le Comité de direction de l'ARASMAC s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- suivi des travaux du Conseil des régions,
- le développement du Réseau AJEMA,
- suivi de la gestion du personnel et prise des décisions qui s'imposent.

b. Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois en 2011 sous la présidence de M. Jean-Jacques Mercier, municipal à Vullierens.

c. Le Conseil des régions

Le Conseil des régions RAS assure le rôle important de liaison entre les régions d'action sociale et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et se voit confier, dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des responsabilités grandissantes.

Le Conseil des régions est constitué par les représentants des Associations RAS et des directeurs de CSR.

d. Direction - Séparation des fonctions Ville-Région

En fin d'année 2010, la Municipalité de la Ville de Morges et le Comité de direction ont pris la décision, au vu des développements importants tant dans le service communal de la Jeunesse, Sécurité sociale qu'à l'ARASMAC, et afin de disposer de moyens suffisants pour relever les nouveaux défis, de renforcer leurs services respectifs en séparant les fonctions de Directeur de l'ARASMA (50 %) qui officiait également en qualité de Chef de service à la Ville (50 %). Cette séparation s'est bien déroulée. Quelques ajustements de fonctions de certains cadres sont encore en cours.

e. Locaux

A fin 2011, et suite à la séparation des fonctions, quelques services communaux ont quitté le Centre Social Régional (CSR). De ce fait, nous avons donc eu l'opportunité de récupérer divers bureaux qui seront attribués au personnel du CSR. Cette situation est la bienvenue, en regard du volume d'activités qui a fortement augmenté.

f. Informatique

L'année 2011 a été une année assez chargée pour le répondeur informatique du Centre social régional à Morges.

En effet, il a fallu demander divers accès à l'informatique cantonale et communale pour les nouveaux collaborateurs qui ont été engagés au sein du Centre Social Régional et faire les demandes de radiations des comptes informatiques pour les personnes qui nous ont quittés durant l'année.

Relevons que les contacts avec le service informatique de la Commune de Morges et du Canton sont toujours très agréables.

g. Réception - téléphones

Les réceptionnistes du CSR effectuent un travail d'information et de tri important ; en effet, plus de 28,4 % des demandes des clients, par téléphone ou au guichet, sont réglées ou réorientées à ce stade.

Nous constatons à la lecture du tableau n° 3 (annexe) que la réception a enregistré 8'413 visites (contre 11'592 en 2010) et 21'081 appels téléphoniques (contre 26'943 en 2010).

Cette baisse s'explique suite à la séparation des directions de l'ARASMA et du service Jeunesse sécurité sociale (JSS) au 1^{er} juillet 2011. Les nombres de visites et d'appels téléphoniques concernant notamment le Centre de vie enfantine (CVE), l'Office communal du logement (OCL), l'Aide Complémentaire Communale (ACC) et le Passeport-Vacances de la Ville de Morges ont fortement influencé la baisse du total annuel.

En revanche, nous constatons avec satisfaction que le nombre d'appels non répondu a chuté de manière spectaculaire, ce qui démontre une importante amélioration.

h. Le Revenu d'Insertion (RI)

Dans le secteur RI, un certain nombre d'événements ont particulièrement mar-

qué la vie du CSR pendant l'année 2011 et en ont influencé le déroulement :

i. Personnel

Secteur social :

Direction :

Suite au départ de l'adjoint de direction du secteur social, responsable RI, celui-ci a été remplacé dès le 1^{er} juin 2011 par une nouvelle personne occupant les mêmes fonctions.

Assistants sociaux :

Deux assistantes sociales (AS) nous ont également quittés et ont été remplacées respectivement dès le 1^{er} mai 2011 et le 1^{er} août 2011 par deux nouvelles collaboratrices.

Dans une équipe qui avait pendant longtemps été constituée de femmes seulement, un homme a été engagé en tant qu'assistant social dès le 1^{er} juillet 2011 pour l'antenne de Cossonay.

Au 1^{er} juillet 2011 également, une assistante sociale a choisi de quitter son poste à Morges pour travailler à Cossonay. Elle a été remplacée par une autre collaboratrice.

Afin de renforcer l'équipe d'AS à Morges, un nouvel assistant social a été engagé à 100 % au 1^{er} septembre 2011.

Trois assistantes sociales ont été absentes pendant une certaine durée pour raison de maladie. L'équipe d'AS et l'adjointe sociale ont assuré le remplacement.

Stagiaire :

Il n'y a pas eu d'engagement de stagiaire en 2011 en raison du départ de l'une des deux praticienne-formatrice.

Secteur administratif :

Direction :

L'adjointe de direction du secteur administratif a dû manquer quelques semaines, suite à une intervention chirurgicale. Elle a été remplacée par les autres membres de la direction.

Responsables administratives de dossiers (RAD) :

Une collaboratrice ayant souhaité donner une autre orientation à sa carrière professionnelle, nous a quittés à la fin mai 2011. Son poste a été repris début mai par une nouvelle responsable administrative de dossiers à 100 %.

Deux nouvelles collaboratrices ont été engagées à 60 % en tant que Responsable administrative de dossiers pour l'antenne de Cossonay. L'une a d'abord débuté au CSR de

Morges le 1^{er} avril 2011 et l'autre a bénéficié d'un transfert de contrat du CSR d'Orbe à l'ARASMAC au 1^{er} juillet 2011.

Afin de remplacer une collaboratrice en congé maternité, puis de renforcer la dotation, une responsable administrative de dossiers a été engagée en suppléance à 100 % dès la mi-novembre 2011.

Réception :

Suite à la séparation entre la Ville de Morges et l'ARASMAC et au transfert des réceptionnistes-téléphonistes, deux personnes ont été engagées pour renforcer la réception, la première à un taux d'activité de 60 % dès le 1^{er} juillet 2011 et la deuxième à 80 % dès le début du mois d'août.

Secteur des enquêtes :

2011 a également vu l'arrivée d'une nouvelle enquêtrice, en remplacement de l'ancienne titulaire.

ii. La « bascule » et la réorganisation du secteur RI

En prévision des nouveaux principes directeurs de l'Aide sociale vaudoise (PDASV), les années 2009 et 2010 avaient vu se mettre en place, au sein de notre CSR, un important travail de réorganisation du secteur RI. La démarche d'accompagnement au changement, qui s'était voulue fortement participative, a nécessité un important travail de clarification des fonctions, mené par les adjoints de direction. Cette nouvelle organisation des secteurs administratif et social, qui a été mise en place progressivement dès le 1^{er} juillet 2010, a abouti à la phase finale de la « bascule » des tâches autrefois gérées par les assistants sociaux aux responsables administratifs de dossiers (RAD) dès le 1^{er} novembre 2011.

Ce changement, permet d'identifier désormais distinctement les rôles et les tâches assurés par chacun des deux groupes de métiers social et administratif dans le secteur RI.

Les responsables administratives de dossiers (RAD), qui ont pour mission de veiller à la conformité du dossier du bénéficiaire et des versements effectués, selon le cadre légal et normatif, sont amenées à rencontrer désormais les demandeurs dès le début de l'examen du droit, grâce à un nouveau système d'organisation des permanences, et à suivre le dossier, jusqu'à sa clôture. Cela a comme conséquence de permettre un contact plus personnalisé entre les bénéficiaires et les RAD, qui acquièrent ainsi une meilleur

leure vision d'ensemble de la situation des personnes aidées.

Le rôle des assistants sociaux est désormais de se recentrer sur les prestations d'appui social et d'insertion professionnelle offertes aux bénéficiaires et de laisser aux RAD la responsabilité administrative et financière du dossier. Ils reçoivent les personnes s'adressant au CSR lors d'un premier entretien de permanence et déterminent, après une période d'analyse de la situation, le type de suivi qui sera assuré par le CSR. Un accompagnement social seul peut être offert si l'aide financière ne peut être accordée en fonction du revenu ou de la fortune du demandeur.

Un suivi uniquement administratif et financier par la RAD est mis en place lorsque le besoin d'appui social n'est pas avéré. Les AS établissent avec les personnes qu'ils vont accompagner dans leurs démarches, un bilan social qui permettra de définir, sur cette base, un Plan d'action personnalisé (PAP) visant la réinsertion du bénéficiaire. Ce plan est constitué d'objectifs à atteindre dans un délai déterminé. Il porte sur un ou plusieurs domaines prioritaires (la recherche ou le maintien du logement, l'insertion socio-professionnelle, l'amélioration de la santé, la gestion administrative, la prévention de l'endettement, etc.). Le bénéficiaire participe de manière active à l'élaboration de ce projet et à sa réalisation en s'impliquant dans le processus d'insertion mis en place. Il s'engage, par sa signature, à suivre les démarches proposées.

Cette répartition des tâches entre les AS et les RAD nécessite une collaboration indispensable entre les professionnels des deux secteurs. Même si leurs fonctions sont bien distinctes, certains aspects du suivi de la personne demandent à être traités sous les angles à la fois administratifs et sociaux. Les compétences des deux corps de métier sont sollicitées pour faire face à la complexité des situations.

Cela demande de bien comprendre les situations sociales dans lesquelles se trouvent les demandeurs du RI et ceux qui en sont déjà bénéficiaires, et de bien connaître les méandres des assurances sociales, pour déterminer quels sont les droits auxquels ils peuvent prétendre ; le RI agissant subsidiairement en attendant que les décisions d'éventuelles assurances sociales soient prises.

Le fait de travailler dans un même bâtiment permet aux professionnels de se côtoyer au quotidien et facilite les échanges. Cela ne

suffit cependant pas et demande une organisation bien structurée du secteur RI.

Les colloques :

La communication des informations et l'échange sur la nouvelle organisation du travail demandant une mise en commun régulière, la fréquence des colloques regroupant tout le secteur RI (membres de la direction, AS, RAD, comptables, réceptionnistes et enquêtrice) a été augmentée et régularisée.

De même, au sein de chaque secteur, les professionnels ont exprimé le besoin de rencontres hebdomadaires permettant de partager les expériences et les questions sur les pratiques. Si pour les AS les colloques communs ont toujours fait partie des méthodes de travail indispensables, ceci est plus nouveau pour les RAD. Celles-ci voyant en effet leurs métiers évoluer vers plus de complexité et d'autonomie, ces moments de partage hebdomadaires leur sont devenus également indispensables.

La recentration des tâches des AS sur l'insertion socio-professionnelle a aussi nécessité la réorganisation du colloque social. Au besoin d'échanges sur les situations rencontrées et les questions d'application des normes RI, s'est ajouté celui d'inviter régulièrement au CSR des institutions et services spécialisés.

Les groupes de travail :

Les réceptionnistes assument également un rôle crucial au sein du CSR. Elles ont participé activement à la mise en œuvre de la réorganisation de l'accueil, des modes d'organisation des rendez-vous et des permanences.

Des groupes de travail, constitués de professionnels aussi bien AS que RAD et réceptionnistes ont contribué tout au long de l'année à la réflexion et à la mise en place de moyens pratiques utiles à la réorganisation.

Les « journées au vert » :

Ce sont des rencontres de travail particulières, organisées à l'extérieur du CSR par les professionnels de chaque secteur. Ceux-ci se retrouvent au sein de leur propre corps de métier pour une journée de réflexion sur leurs pratiques, dans un cadre agréable et différent. Un repas est pris en commun ainsi qu'un moment récréatif une fois la séance de travail terminée.

Les assistants sociaux en étaient déjà coutumiers, par contre les RAD se sont retrouvées ensemble pour la première fois dans ce cadre.

Le thème abordé cette année par les AS a porté sur la préoccupation du moment, à savoir la nouvelle méthode de travail imposée par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) et les Principes directeurs de l'action sociale vaudoise (PDASV). L'accent a été mis sur l'état des lieux et la mise en pratique du Bilan social (BS) et du Plan d'action personnalisé (PAP).

Les RAD ont quant à elles, travaillé sur l'organisation pratique de leur travail et ont soumis à la direction des propositions concrètes d'amélioration du traitement de certaines tâches.

Les formations métiers :

Les nouvelles tâches assumées par les professionnels du CSR ont aussi demandé qu'un accent particulier soit mis sur la formation continue.

De tels cours sont organisés tout au long de l'année par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS) et permettent aux AS et aux RAD de bénéficier de formations adaptées aux besoins liés à leurs pratiques.

Les RAD ont dû notamment être formées dans ce cadre, depuis le début de la « bascule », sur la conduite d'entretiens. Toutes suivront également, en 2012, des cours de base en assurances sociales.

De même, les réceptionnistes ont aussi suivi certains cours spécifiques donnés par le SPAS

Les AS ont bénéficié cette année encore des formations spécifiques dispensées par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). Une de ces rencontres a porté sur le thème « alcool et violence ». Dans le but d'acquérir des outils utiles à la construction d'objectifs d'insertion socio-professionnelle avec les bénéficiaires du RI, les AS ont aussi pu acquérir, dans ce cadre une spécialisation en « entretien motivationnel » qui se poursuivra en 2012.

Par ailleurs une supervision, donnée par une enseignante spécialisée s'est poursuivie en 2011 pour toute l'équipe des assistants sociaux

Bénéficiaires RI

Commentaires sur les tableaux

Tableau n° 4

Le nombre de dossiers de Revenu d'insertion actifs sur l'année 2011 s'élève à 1'221, soit 16,84 % de plus par rapport à l'année précédente.

Tableau n° 5

La proportion de bénéficiaires morgiens représente 36,51 % (45,92 % en 2010). Cette baisse s'explique par l'augmentation totale du nombre de dossiers, suite à l'arrivée de 22 communes de l'ancien district de Cossonay.

Nous relevons que le nombre de dossiers dits « non-financiers » ne peut être défini comme les années précédentes : en effet, la nouvelle organisation du secteur RI telle que présentée plus haut s'accompagne d'une modification du comptage des dossiers et, en l'état, les dossiers nommés désormais « appui social », sans prestations financière RI, ne peuvent être recensés selon les mêmes critères.

Le Centre social régional Morges-Aubonne a traité en moyenne 598 dossier en 2010 (moyenne mensuelle des dossiers payés). Pour le premier semestre 2011, la moyenne s'élève à 616 dossiers, alors que pour le second semestre, tenant compte de l'arrivée des 22 nouvelles communes, la moyenne s'élève à 777 dossiers.

Comme chaque année, ce chiffre ne représente pas le travail effectué dans le cadre de la permanence du service social qui, au niveau de ce premier contact avec le CSR, consiste en un travail d'évaluation sociale, de conseil et d'orientation, qui ne fait pas partie des statistiques de dossiers actifs.

Tableau n° 6

Ce tableau présente les tranches d'âge des bénéficiaires.

Tableau n° 7

Le tableau relatif aux types de ménage aidés démontre comme chaque année que plus de la moitié des dossiers RI concernent des personnes seules (65,36 %). Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants constituent également un type de ménage fortement représenté (20,5 %).

Tableau n° 8

Les dépenses ont augmenté de CHF 1'746'896.- par rapport à l'année 2010. Les recettes ont également augmenté de CHF 224'259.-, conduisant ainsi à un accroissement des dépenses de CHF 1'522'637.- par rapport à 2010.

Garanties de loyer

Les statistiques ci-dessus ne contiennent pas les dossiers de garantie de loyer ; ainsi, au 31 décembre 2011, 29 dossiers de garanties de loyers sont actifs.

Si la solution privilégiée est d'orienter les bénéficiaires vers des organismes de cautionnement (comme par exemple la société Swisscaution), certaines gérances ou des propriétaires privés demandent à ce qu'une garantie soit établie par les services sociaux. Cette solution reste toutefois minoritaire.

Autres événements importants ayant eu un impact sur l'organisation et le fonctionnement des activités du CSR pendant l'année 2011 :

iii. La modification de la Loi sur l'assurance chômage (LACI) au 1^{er} avril 2011

La modification de la Loi sur l'assurance chômage (LACI) au 1^{er} avril a eu comme conséquences la réduction de certains droits et la diminution du nombre d'indemnités attribuées aux assurés. Cela a occasionné le transfert de personnes qui se sont trouvées en fin de droit avant la fin de leur délai-cadre initial ou qui ont dû faire appel au CSR après avoir vécu de leurs économies pendant quelque temps après la fin de leur droit LACI. Nous estimons à environ 70 le nombre de dossiers supplémentaires qui ont dû être ouverts par le CSR en 2011 suite à ce changement de Loi.

iv. L'introduction des PC Familles et des rentes-pont

L'introduction des PC Familles et des rentes-pont, à partir du 1^{er} octobre 2011, a impliqué pour les collaborateurs du secteur RI une attention toute particulière pour le repérage des familles et des personnes susceptibles d'en bénéficier, ceci au moment des entretiens de permanences ou en cours de droit RI, et de les diriger vers les Agences d'assurances sociales (AAS).

Un travail administratif supplémentaire d'envois de lettres et formulaires aux personnes susceptibles de recevoir ces prestations et aux AAS a été nécessaire. De même, une collaboration accrue à ce sujet, entre les secteurs RI et les AAS.

v. La reprise de l'antenne de Cossonay au 1^{er} juillet 2011

Cette antenne, qui était auparavant dépendante du CSR d'Orbe-Cossonay-La Vallée, a été transférée à notre CSR cette année, en

raison de la réorganisation des districts du canton de Vaud. Cela a impliqué la reprise des situations d'assistance des bénéficiaires habitant les Communes autrefois englobées dans le district d'Orbe. Une très sensible augmentation du nombre de dossiers à gérer par notre CSR s'en est suivie (au nombre estimé de 85 dossiers initialement prévus, sont venus rapidement s'en ajouter d'autres, jusqu'à atteindre le chiffre de 140 en fin 2011). Cette augmentation, venant s'ajouter à celle ayant eu lieu dans le reste du district de Morges, cela implique le réajustement des effectifs du personnel des différents secteurs d'activité de tout le CSR.

vi. La fermeture de l'antenne d'Aubonne

Le nombre de personnes nécessitant d'être reçues sur place plutôt que dans les locaux du CSR à Morges, ayant fortement diminué ces dernières années en raison de la mobilité croissante des usagers, l'antenne d'Aubonne a pu être fermée, suite au départ de l'assistante sociale qui assurait depuis plusieurs années le maintien de ce service. Les personnes à mobilité réduite ou malades, pourront toujours bénéficier, comme dans le reste du district d'un accompagnement à domicile par les assistants sociaux du CSR.

vii. Les enquêtes

Il faut rappeler que les deux CSR de Morges et de Nyon se partagent un poste d'enquêtrice. Celle-ci remplit un rôle important lorsqu'il s'agit d'apporter des éléments de preuves à charge ou à décharge de bénéficiaires pour lesquels une suspicion d'abus existe.

Au moment du changement d'enquêtrice au 1^{er} mai 2011, toutes les enquêtes commencées en 2010 étaient terminées.

5 enquêtes ont été entreprises depuis cette date et terminées avant fin 2011.

viii. Logement

Cette année encore, les collaborateurs du CSR ne peuvent que constater que la situation ne s'est pas améliorée et que continue l'extrême précarité où sont conduits les individus et les familles qui doivent composer leur existence avec des logements trop chers ou inadaptés et faire face aux risques d'expulsions et aux relogements précaire.

ix. Familles au RI - formation

En 2011 le travail d'incitation des AS auprès des familles bénéficiant du RI, et dont un ou plusieurs enfants effectuent une formation, à faire valoir leur droit à une bourse d'étude de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) a été poursuivi intensément

x. Mesures d'insertion sociale (MIS) et formation

Le nombre de personnes concernées par une démarche d'insertion se concrétisant sous forme de participation à une mesure a fortement augmenté en 2011. Au total, 122 mesures d'insertion sociale ont été octroyées, dont 38 mesures d'insertion sociale individualisées. Cette augmentation de plus de 37 % pour les mesures standards dépasse 52 % en ce qui concerne les mesures individualisées. Ceci s'explique, d'une part, par un montant initial de budget cantonal consacré aux mesures d'insertion sociale individualisées plus important que les années précédentes, mais, également et surtout par une forte utilisation des mesures d'insertion sociale par les assistants sociaux. Celle-ci a même conduit à une demande de budget supplémentaire en cours d'année pour répondre aux besoins de l'équipe. Au total c'est donc plus de CHF 85'000.- qui ont pu être octroyés pour des mesures d'insertion sociale individualisées. Ce regain de dynamisme sembla aller de pair avec la nouvelle répartition des tâches entre le secteur administratif et le secteur social.

Au niveau du type de mesures utilisées, on constate que les besoins sont dans la continuité des années précédentes. Toujours beaucoup de démarches de bilan approfondies, passage très souvent obligé pour dégager des perspectives réalistes d'insertion professionnelle pour des personnes sans formation ou alors sans activité depuis plusieurs années. L'accompagnement proposé par les organismes sollicités passe alors par un travail détaillé sur les expériences accumulées au fil des années, qu'elles soient professionnelles ou non, ceci afin de pouvoir exploiter au plus près les compétences ainsi mises en évidence. Ce temps investi en amont permet de définir des projets qui en tenant compte autant des intérêts et des compétences des personnes que de la réalité du marché du travail sont de meilleurs garants pour une insertion professionnelle durable. Plusieurs cours d'auxiliaire de santé ont pu être financés grâce aux mesures

d'insertion sociale et deux personnes ont achevés cette année leur formation de secrétaire médicale avec succès. Le budget a également permis que des démarches entamées dans le cadre des mesures conventionnées puissent continuer sous des formes plus personnalisées. Accompagnement souvent de type « coaching » visant à soutenir la phase de concrétisation des projets.

Une dizaine de personnes ont été orientées vers la fondation « Intégration pour tous », en raison de leur problématique de santé.

Collaboration interinstitutionnelle

Le projet fédéral MAMAC (de l'allemand Medizinisch-ArbeitsMarktliche Assessments mit Case Management, soit CII pour collaboration interinstitutionnelle) a pris fin au 31 décembre 2010 pour laisser place à une plateforme centralisée de collaboration interinstitutionnelle. Les objectifs de cette plateforme interinstitutionnelle, constituée de représentants de l'Office d'assurance invalidité (OAI), du Service d'emploi (SDE), du SPAS et d'un médecin, vise l'insertion professionnelle de personnes qui sont dans des situations complexes, dont 90 % avec un problème médical, par une approche globale coordonnant l'intervention des différents services. Dorénavant c'est la conseillère en insertion qui reprend le rôle de coordinatrice CII (Collaboration interinstitutionnelle) assurant une fonction relais entre le CSR et la plateforme de collaboration interinstitutionnelle. L'annonce des situations identifiées se fait avec l'autorisation du bénéficiaire sur la base du bilan social et du plan d'action personnalisé (PAP).

Les Jeunes adultes en difficulté (JAD)

De par la reprise de l'antenne de Cossonay, le nombre de jeunes adultes entre 18 et 25 ans suivis par le CSR a augmenté de plus de 40 %. Selon un pointage effectué à fin novembre 2011, il s'élevait à plus de 140 jeunes. Plus de 15 % d'entre eux étaient en formation, soit intégrés dans le programme FORJAD, soit simplement en attente de décision de bourse. 20 % d'entre eux se situaient à l'étape antérieure de préparation d'un projet de formation, actifs dans une MIS spécifique JAD ou attendant de pouvoir l'être.

Un petit pourcentage de JAD, soit 7,5 % travaillaient mais avaient besoin d'un complément de ressources. On observe que la majorité des JAD se situant dans cette catégorie ne sont pas au bénéfice d'une formation.

La proportion des jeunes suivis par l'Office régional de placement (ORP) reste impor-

tante puisqu'elle représente 30 % des situations. Parmi eux, à parts assez égales, se trouvent des personnes avec et sans formation.

En ce qui concerne les difficultés de santé, le plus souvent d'ordre psychiatrique, la proportion d'environ 11 % des situations représente un chiffre assez stable depuis 2006. Le degré de prise en charge de ces situations est cependant très variable. Il faut parfois beaucoup de temps pour que de telles problématiques, souvent niées par les bénéficiaires eux-mêmes ou alors complexifiées par d'autres facteurs de fragilité (logement, dettes, dépendances etc.) puissent faire l'objet d'une identification permettant une prise en charge adéquate. Celle-ci conduit parfois à des formations adaptées, prises en charge par l'Assurance-invalidité (AI), mais souvent, lorsqu'un processus de formation n'est pas envisageable, à l'obtention de rentes versées par cette même assurance.

Enfin subsiste une catégorie de jeunes qui potentiellement pourraient se former mais qui ne peuvent entrer dans l'immédiat dans un processus de formation, en raison de difficultés de natures diverses. Outre quelques jeunes parents dont le projet de formation est reporté, sont regroupés dans cette catégorie des jeunes avec lesquels la collaboration est aussi difficile que semble l'avoir été leur parcours de vie : problèmes de dépendances, de logement, conflits familiaux, etc. Les sanctions semblent avoir peu d'effet incitatif et là également il faut beaucoup de temps pour arriver à embrayer des processus qui ne s'enrayent pas tout aussi vite. La problématique du logement, souvent récurrente dans ces situations, empêche quant à elle, toute avancée sur le plan du projet professionnel, car elle prend forcément tout le devant du tableau en paralysant durablement les situations qui finissent souvent par se détériorer.

Formation des Jeunes adultes en difficulté (FORJAD) - JAD en formation

Si une partie des JAD ayant entamé une formation durant l'année 2011 dépendait encore financièrement du CSR à la fin de l'année 2011, une autre partie, déjà transférée à l'Office cantonal des bourses d'étude et d'apprentissage (OCBE), n'apparaît pas dans les chiffres évoqués ci-dessus. Ce sont 15 jeunes qui ont commencé une formation durant l'année 2011 dans le cadre du projet FORJAD mais, en incluant les volées précédentes, 34 FORJAD sont encore en cours de formation en 2011-2012 et toujours rattachés géographiquement au

CSR de Morges. Seuls deux FORJAD des précédentes volées ont redoublé leur année en 2011 et un FORJAD de cette année est à la recherche d'un nouvel employeur après avoir été licencié par le sien. 6 FORJAD parents bénéficient d'une aide complémentaire versée par le CSR pour pouvoir assumer leurs frais de garde, le montant de CHF 125.- mensuels octroyé par l'Office des Bourses étant insuffisant.

La collaboration avec les intervenants de Transition école-métier (TEM) qui suivent les FORJAD tout au long de leur formation dans le cadre de la mesure ACC-ENT (accompagnement en entreprise), se déroule de manière optimale. Ils font un travail d'une importance considérable et absolument déterminante pour la réussite des formations entamées par les FORJAD.

i. Collaboration avec le réseau

Indispensable avec les professionnels de l'action sociale et de la santé, elle constitue la colonne vertébrale du travail des assistants sociaux dans les situations difficiles ou à risque. Le CSR a toujours la chance de compter comme voisins de paliers divers services dont l'action est complémentaire à la sienne. Ceci est pratique pour les bénéficiaires comme pour les collaborateurs et facilite la communication.

j. Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Activités des agences d'Agences d'Assurances Sociales (AAS)

Les rentes Assurances-vieillesse et survivant (AVS) et les Prestations complémentaires (PC) ont été adaptées au 1^{er} janvier 2011. Cela a valu à la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) à Clarens d'éditer toutes les nouvelles décisions de Prestations complémentaires avec les nouvelles limites applicables.

Au niveau du personnel, nous avons procédé à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice pour renforcer l'agence de Morges Ville. Cette collaboratrice a commencé le 1^{er} décembre 2011 à un taux d'activité de 50 %.

L'applicatif Ses@m permettant de présenter des demandes de subsides ou d'envoyer des avis de mutation en ligne à l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accident (OCC) fonctionne à merveille.

Nous devrions bientôt avoir accès au registre cantonal des personnes. Les demandes sont en cours auprès de l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Intégration de l'antenne de Cossonay au sein des AAS

Suite au redécoupage des Régions d'action sociale (RAS), nous avons englobé les 22 communes de l'ancien district de Cossonay. Nous avons également repris les 5 collaborateurs dès le 1^{er} juillet 2011. Une des collaboratrices est venue remplacer une personne à l'agence de Morges Région qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Les 4 autres personnes qui travaillaient déjà pour les communes de Cossonay sont restées à l'agence de Cossonay, située rue des Laurèles 5 à 1304 Cossonay-Ville.

A ce jour, nous pouvons dire que l'intégration de l'antenne de Cossonay au sein des Agences d'assurances sociales se passe bien. Le préposé de cette agence participe régulièrement aux colloques mensuels.

Informatique

Nous avons dû nous mettre en rapport avec le Canton, plus particulièrement avec la Direction des systèmes d'information (DSI), pour rapatrier les accès informatiques des collaborateurs de l'Association régionale de l'action sociale (ARAS) d'Orbe-Cossonay-La Vallée dans la RAS Morges-Aubonne-Cossonay. Il s'agit donc des 5 collaborateurs de l'Agence d'assurances sociales, plus une collaboratrice qui travaillait en tant que secrétaire au CSR d'Orbe.

Il a fallu installer des ordinateurs à notre antenne CSR de Cossonay et demander de nouveaux accès pour les collaborateurs.

En effet, nous travaillons sur deux réseaux : le réseau cantonal pour les agences extérieures et l'antenne CSR de Cossonay et le réseau communal pour les agences et le personnel situé à Couvaloup 10 et à la rue des Fossés 4.

Nous avons procédé à l'achat de plusieurs ordinateurs durant l'année 2011, soit pour renouveler du matériel désuet, soit en raison de l'engagement de nouveaux collaborateurs, plus particulièrement auprès du Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) et de l'Accueil familial de jour (AFJ).

Nous pouvons qualifier l'année 2011 d'année ardente puisque nous avons eu passablement de départs de collaborateurs au sein

de CSR, lesquels ont été remplacés par de nouveaux collaborateurs. Nous avons commencé à utiliser le logiciel Easy Vista qui nous permet de faire les demandes d'ouverture de comptes informatiques et d'applications cantonales. Ce système a l'avantage de permettre un suivi des demandes que nous présentons au Canton en lieu et place des formulaires papier que nous adressions précédemment à la DSI.

Nous avons envisagé l'usage et l'installation de la fibre optique pour l'agence d'Assurances sociales d'Aubonne. Toutefois, vu le prix élevé demandé, soit CHF 50'000.- pour cette installation, nous avons renoncé et allons voir dans quelles mesures nous ne pourrions pas la mettre sur des lignes cuivrées qui améliorerait sa connexion sur les applications.

Locaux

Nous avons déplacé notre réception et installé un tout nouveau mobilier au rez-de-chaussée, dans l'ancienne cafétéria de Couvaloup 10.

De ce fait, la cafétéria a été transférée dans un bureau libéré par le service de la Jeunesse, sécurité sociale (JSS).

Nous souhaitons à nouveau déplacer la réception située dans notre ancienne cafétéria dans le hall d'entrée du collège de Couvaloup 10, mais ceci demande la création d'un sas d'entrée et la Commune de Morges n'est pas disposée à réaliser cette opération.

En ce qui concerne les bureaux de Cossonay, et plus particulièrement ceux de l'agence d'Assurances sociales, ceux-ci étaient déjà équipés et il n'y a eu que peu de mobilier à acheter.

En revanche, nous avons dû équiper deux bureaux pour les secrétaires Responsables administrative de dossiers (RAD) afin qu'elles puissent exercer leurs activités.

Nous avons également acheté un petit complément de mobilier pour les bureaux de Cossonay, soit le remplacement d'une chaise et l'achat d'une étagère pour l'un des assistants sociaux.

Nous sommes actuellement en train de procéder à une réévaluation de notre police ECA (Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud) pour y intégrer les bureaux de Cossonay et refaire l'inventaire du mobilier puisque nous en avons passablement acheté durant l'année 2011, plus particulièrement pour les activités du CSR.

Archives

Il a été procédé à l'archivage des dossiers du Revenu d'insertion (RI) comme chaque année et ce sont deux étudiants qui se sont attelés à cette tâche durant les vacances scolaires d'été.

Les dossiers archivés ont été transférés dans le bâtiment de la ferme de La Gracieuse qui, pour le moment, nous offre encore assez de place pour de futurs archivages.

Cependant, il faudra songer à trouver peut-être d'autres solutions si nous continuons à archiver un tel volume de dossiers.

Introduction des Prestations complémentaires Familles (PC Familles) et Rentes-pont

Nous avons commencé à présenter les demandes PC Familles et Rentes-pont, nouveaux régimes sociaux entrés en vigueur au 1^{er} octobre 2011.

Il est encore trop tôt pour se prononcer sur la valeur de ces deux nouveaux régimes sociaux. Néanmoins, nous constatons que la plupart des bénéficiaires potentiels de la Rente-pont doit présenter plutôt une demande de rente anticipée et une demande de prestations complémentaires.

Quelques améliorations de collaboration sont encore à apporter entre le secteur RI et les agences d'Assurances sociales, en particulier la transmission des données.

Au sujet des PC Familles et Rentes-pont, tout le personnel des agences d'Assurances sociales a suivi une journée de formation à Blonay pour découvrir ces deux nouveaux régimes sociaux.

k. L'accueil de l'enfance

Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

Au 31 décembre 2011, le Réseau AJEMA compte 37 communes alors qu'elle en comptait 41 au 31 décembre 2010.

En effet, les changements suivants sont intervenus en cours d'année :

- Départ de la commune de Saint-George pour le réseau des Toblerones en raison du nouveau découpage des régions d'action sociale au 1^{er} janvier 2011.
- Adhésion de la commune de Gollion au Réseau AJEMA au 1^{er} juillet 2011.

- Fusion des communes de Colombier-sur-Morges, Echichens, Monnaz et Saint-Saphorin-sur-Morges au 1^{er} juillet 2011.
- Fusion des communes d'Aubonne et de Pizy au 1^{er} juillet 2011.

La liste d'attente du Réseau AJEMA

Le « succès » rencontré en 2010 par la liste d'attente centralisée du Réseau AJEMA se confirme en 2011, ainsi qu'on peut le constater dans le tableau ci-dessous. Les demandes ne fléchissent pas.

	Demande de la liste d'attente 2010	Demande de la liste d'attente 2011
Accueil préscolaire	621	712
Accueil parascolaire	349	420
Total	970	1'132

Il faut également noter que pour les enfants qui sont déjà accueillis dans une structure du réseau qui pratique à la fois l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire, le passage se fait de manière interne à la structure et la demande ne figure pas dans la liste d'attente centralisée.

Les structures concernées sont les suivantes : L'Arche de Noé à Echichens (Colombier), le Cerf-Volant à St-Prex, le CVE (Centre de vie enfantine)-Morges, Pomme-Cannelle à Lavigny.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site www.ajema.ch/formulaires. Les parents ont la possibilité de s'inscrire simultanément pour un accueil collectif et/ou un accueil familial. La date d'entrée souhaitée est évidemment très variable, allant de tout de suite à une année (pour un bébé à naître) voire deux ans (pour un accueil parascolaire).

La liste d'attente centralisée nécessite une mise à jour constante : les parents doivent confirmer leur demande tous les trois mois (par téléphone ou par courriel). Si les parents oublient de le faire, et avant de supprimer une demande, ils sont contactés par courrier postal pour leur rappeler qu'il est nécessaire de renouveler leur demande.

La réponse aux besoins de placement

Pour l'ensemble du réseau, l'évolution des heures d'accueil de 2009 à 2011 est indiqué dans le tableau ci-dessous. Par rapport à

2010, l'augmentation du nombre total d'heures d'accueil est de 21,3 %.

	Nbre hres d'accueil 2009	Nbre hres d'accueil 2010	Nbre hres d'accueil 2011
Collectif			
Préscolaire	383'822	419'030	479'222
Parascolaire	265'226	346'596	463'128
Accueil Familial			
Préscolaire	68'212	223'914	270'198
Parascolaire	38'580	127'070	141'973
TOTAL	756'156	1'116'610	1'354'521

Au 31 décembre 2011, 1'790 contrats d'accueil étaient actifs et répartis de la manière suivante selon le type d'accueil :

	Contrats 2009	Contrats 2010	Contrats 2011
Collectif			
Préscolaire	366	362	423
Parascolaire	490	618	746
Accueil Familial			
Préscolaire	225	235	281
Parascolaire	245	310	340
TOTAL	1'326	1'525	1'790

Il convient de parler de contrats d'accueil et non pas de nombre d'enfants accueillis, car certains d'entre eux bénéficient de plusieurs types d'accueil (collectif et accueil familial) et donc de plusieurs contrats.

Poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement, de nouvelles places d'accueil collectif ont été créées en 2011 :

- 39 places en préscolaire à Morges lors du regroupement de l'accueil préscolaire sur le site de La Gracieuse.
- 10 places en préscolaire à Pomme-Cannelle à Lavigny.
- 36 places en parascolaire à Morges, structure APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) (nouvelle structure).
- 24 places en parascolaire à L'Ecureuil malin à Etoy (nouvelle structure).
- 12 places en parascolaire à La Parent'aise.

L'augmentation des places d'accueil de 2009 à 2011 est indiquée dans le tableau ci-dessous, soit une augmentation de 192 places en accueil collectif depuis la mise en place du réseau en 2009.

		2009	2010	2011
Collectif	Préscolaire	158	169	218
	Parascolaire	282	342	414
Total		440	511	632

Le nombre d'Accueillantes en milieu familial (AMF) a évolué de la manière suivante depuis 2009 :

	2009	2010	2011
Nombre d'AMF au 31.12.	117	125	135
Nombre de places autorisées *	376	492	504
Accueil supplémentaire à midi	50	79	60

* Démission de 17 AMF et engagement de 29 nouvelles AMF, ces dernières ayant une autorisation provisoire donc avec un nombre d'enfant limité durant 18 mois.

Conventions inter-réseaux

Poursuivant sa politique de collaboration avec les réseaux limitrophes, le Réseau AJEMA a signé une convention inter-réseaux avec le réseau de Dame-Tartine (Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Yens).

Pour rappel, le Réseau AJEMA est donc signataire de 7 conventions inter-réseaux avec les réseaux au nord, à l'ouest et à l'intérieur de son périmètre. Au total, ces conventions inter-réseaux concernent 130 communes (en tenant compte des fusions) et plus de 184'000 habitants.

Il s'agit des réseaux suivants :

- AJERCO (Cossonay et environs)
- AJOVAL (Orbe - La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland-Prangins et environs)

Ces conventions inter-réseaux ont pour objectifs de faciliter la vie des parents et de permettre le placement d'un enfant hors de son réseau de domicile. En 2011, les enfants des réseaux partenaires ont consommé 28'643 heures, soit 2,1 % des heures proposées par le Réseau AJEMA.

Heures consommées par les enfants des réseaux partenaires dans le Réseau AJEMA :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	31'308	2,8 %
2011	28'643	2,1 %

Heures consommées par les enfants du Réseau AJEMA dans les réseaux partenaires :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	28'511	2,5 %
2011	Pas encore communiqué par les autres réseaux	

Collaboration avec les entreprises

Le Réseau AJEMA poursuit également sa collaboration avec les entreprises Credit Suisse (CS) et Institution de Lavigny qui sont membres du réseau et qui participent financièrement à son coût lors du placement des enfants de ses employés.

La consommation des heures d'accueil par ces enfants est la suivante :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	10'075	0,9 %
2011	11'952	0,9 %

Aspects financiers du Réseau AJEMA

Suite au bouclage des comptes 2010, et constatant que la participation parentale était nettement supérieure à l'objectif de 40 %, le Comité de direction de l'ARASMAC a décidé de modifier la politique tarifaire du réseau au 1^{er} août 2011 afin que cet objectif soit atteint.

Pour rappel, 4 leviers de modifications des paramètres de la politique tarifaire ont été utilisés afin que leur effet combiné contribue à diminuer le pourcentage de redevances parentales :

- Les coefficients familiaux sont rehaussés (prise en compte de la composition familiale) pour les familles monoparentales.
- Le tarif « plancher » est uniformisé, il est indépendant de la composition familiale.
- Le montant du revenu est rehaussé pour l'application du tarif « plancher ». Le montant du revenu à partir

duquel le tarif « plafond » est appliqué est également rehaussé.

- Un rabais fratrie de 30 % est appliqué dès 2 enfants placés, sur les redevances de chacun des enfants (respectivement 40 % dès 3 enfants placés).

D'autre part, la rémunération des Accueillantes (AMF) a été augmentée de CHF 0.25 brut par heure de garde, soit 7 % d'augmentation. De plus, une adaptation du prix du repas a également été décidée, à savoir CHF 6.- jusqu'à 6 ans et CHF 8.- dès 6 ans (soit une augmentation de CHF 1.-).

Jusqu'au 31 juillet 2011, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a accordé une subvention ordinaire de 20 % de la masse salariale brute du personnel éducatif. Suite à la mise en place de la nouvelle politique tarifaire du réseau en août 2011 et en particulier l'augmentation du rabais fratrie, la contribution de la FAJE est désormais de 22 %.

Les comptes du réseau ont évolué de la manière suivante de 2009 à 2011.

	2009	2010	2011
Coût accueil collectif préscolaire			
	4'672'278.81	5'018'498.39	6'016'692.78
Coût accueil collectif parascolaire			
	3'136'789.88	4'123'469.59	5'218'086.34
Coût accueil familial			
	1'353'051.57 *	3'271'100.03	3'830'089.85
* L'AFJ est entré en fonction qu'en août 2009			
Coût total du réseau			
	9'162'119.26	12'413'068.01	15'064'868.96
Redevances parentales			
	4'496'038.36	6'360'716.35	7'051'606.65
Subvention FAJE / OFAS			
	1'156'252.00	1'586'849.60	2'306'823.80

Les perspectives 2012

L'année 2012 sera surtout marquée par la création de places d'accueil dans les structures collectives préscolaires.

Le Conseil Intercommunal a d'ores et déjà approuvé l'adhésion d'une nouvelle structure de 44 places, Pop e poppa Romande

Energie à Morges à proximité du siège social de cette entreprise.

L'entreprise Romande Energie deviendra partenaire du réseau dès le 1^{er} janvier 2012 et contribuera financièrement au placement des enfants de ses employés.

Des structures déjà membres du réseau envisage d'augmenter leurs places d'accueil et de d'optimiser les groupes d'âge selon les normes du Service de Protection de la Jeunesse.

Conclusions

Le Réseau AJEMA est désormais sur les rails et la très grande majorité des parents est satisfaite du nouveau système. Leur souci premier est de voir la concrétisation de nouvelles places d'accueil, l'aspect de leur participation financière devenant bien souvent secondaire.

Le Réseau AJEMA a du pain sur la planche, mais le challenge est beau et le travail passionnant.

II. SERVICES SOCIAUX PRIVÉS SPÉCIALISÉS CONSULTANT DANS LE CADRE DU CSR

L'ARASMAC remercie ces Services et leurs collaboratrices et collaborateurs pour toutes les prestations offertes à la population de notre région dans le cadre du CSR. Leurs activités constituent incontestablement un plus pour l'action sociale et nous leur en sommes reconnaissants.

Centre Social Protestant (CSP)

Au cours de l'année 2011, le CSP a continué à donner des consultations juridiques dans les locaux du Centre Social Régional de Morges-Aubonne-Cossonay, sis à la rue de Couvaloup 10, à 1110 Morges.

Unité Socio-Educative (USE)

Pour rappel : l'USE a débuté son activité au sein du Service d'alcoologie (ALC) depuis le 14 mai 2001, anciennement Centre de traitement en alcoologie (CTA). Ce secteur ambulatoire est sis à Lausanne avec d'autres centres de permanence comme Morges, Nyon, Yverdon, Vevey et Bex.

Mandatée par le Service des Automobiles et le Service Pénitentiaire, la mission fondamentale de l'USE est de soutenir les conducteurs faisant l'objet de récidives d'ivresse au volant dans leurs démarches visant à maintenir une abstinence d'alcool qui leur

permettra, le cas échéant, de récupérer leurs permis de conduire.

Activités USE pour l'année 2011 :

	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
Patients	509	517	523	520
Nouveaux dossiers	17	21	14	11
Dossiers clôturés	19	22	14	10

Consultation Conjugale (ProFa)

La consultation de couple et de sexologie de la Fondation PROFA est ouverte depuis plus de 20 ans au CSR de Morges-Aubonne à raison de quatre demi-journées par semaine. C'est Mme Anne-Dominique Spertini, conseillère conjugale diplômée, qui en est responsable depuis plus de 15 ans. Cette consultation jouit d'une bonne insertion dans le réseau psycho-social de la région. De nombreux contacts avec les professionnels ont renforcés les rapports de confiance et la synergie des prestations fournies dans la région.

Cette consultation jouit d'une très grande stabilité. En 2011, ce sont 155 nouvelles personnes qui se sont adressées à la consultation de couple et de sexologie de la Fondation PROFA à Morges. Le nombre de consultations totales a été de 205, 175 en couple et 30 individuelles.

Les couples représentent un large éventail de la population tant du point de vue de leur origine culturelle que de leur profession. La majorité de couples ont entre 30 et 45 ans, sont mariés depuis plus de 6 ans et ont un ou deux enfants.

Concernant les types de demandes et les suivis effectués, trois cas de figure se distinguent. Dans environ un tiers des cas, la clientèle attend des avis ou conseils ponctuels et pratiques. Dans un autre tiers de cas le couple consulte dans une situation de crise. Le rôle de la conseillère conjugale est alors, après l'établissement d'un bilan de la situation du couple, de clarifier les difficultés, et d'accompagner les personnes pour trouver leurs propres solutions. La durée moyenne de ces suivis est de 4 à 5 séances. Dans le reste des cas, la démarche thérapeutique est plus approfondie.

die et se prolonge dans le temps, entre 10 et 25 séances.

Les sujets que les couples abordent en consultation sont multiples et les problématiques peuvent être complexes et cumulées : problèmes de communication, difficultés sexuelles, désir d'enfants, questions éducatives, problèmes avec les familles d'origine, conflits dans le partage des tâches, violences conjugales, organisations et difficultés dans le cas de familles recomposées, problèmes concrets liés à l'argent, chômage, retraite, différences culturelles ou tout événement de vie tel que deuil, maladie, accident. La question d'une séparation éventuelle est parfois abordée et le travail de la conseillère conjugale est alors d'accompagner les personnes dans ce processus et de les aider à réfléchir ensemble et apaiser la situation.

Pro Senectute Vaud

Consultation sociale

En 2011, le bureau régional de Pro Senectute Vaud Morges-Aubonne a mené 1'171 entretiens de consultation sociale, dispensés à 167 personnes, dont la majorité sont des femmes suisses, vivant seules à domicile.

Outre des questions de santé, de qualité de vie ou des renseignements juridiques, les entretiens concernent des questions financières pour 90 % d'entre eux et ont, pour certains, suscité l'octroi d'une aide pécuniaire provenant en majorité du fonds attribué par l'Office fédéral des assurances sociales.

Ainsi, Pro Senectute Vaud Morges-Aubonne a servi 498 aides financières pour un montant global de CHF 101'859.- et soutenu, par ce biais, 118 personnes, la plupart bénéficiaires des prestations complémentaires à l'AVS.

Action sociale régionale

Morges-Aubonne :

L'accompagnement à domicile.

A fin 2011, le groupe de bénévoles était constitué de 5 personnes rendant visite chacune à une personne âgée. Ces visites régulières permettent à une personne âgée de pouvoir sortir de chez elle en toute sécurité et d'avoir un moment de compagnie.

2 séances d'information « Info-croissants » ont eu lieu à Morges, en collaboration avec le Service d'aide familiale et 2 autres ont eu lieu à Aubonne. Pour chacune de ces ren-

contres la moyenne des participants a été de 20 personnes.

Une séance d'information, organisée en collaboration avec les responsables des groupes d'aînés de la région, a eu lieu à Bière. Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Des cours d'initiation à l'informatique et à internet ainsi que des ateliers « astuces et questions » ont eu lieu à Morges et à Aubonne. Ils sont donnés par des formateurs bénévoles.

A Morges, les 2 tables d'hôtes ont toujours autant de succès et une nouvelle table s'ouvrira en 2012. Une table à Aubonne a aussi débuté durant le dernier trimestre de l'année. Chaque animatrice bénévole accueille mensuellement des personnes âgées à son domicile pour un repas de midi au prix de CHF 15.-. C'est l'occasion de prendre un bon repas dans une ambiance chaleureuse et de faire de nouvelles connaissances.

Le cinéma Rex d'Aubonne et Pro Senectute ont continué leur collaboration en 2011. De la comédie au documentaire, en passant par de belles histoires de vie, les 6 nouvelles toiles de Ciné-séniors ont attiré, lors de chaque séance une moyenne de 60 spectateurs. 4 bénévoles aident à l'accueil, à la projection et au service de la collation offerte après le film.

Cossonay :

L'animatrice régionale, en collaboration avec la Commune, organise un comité de seniors bénévoles grâce auquel de nombreuses nouvelles activités ont vu le jour comme des Tables Conviviales, un groupe de marche ou encore des conférences d'informations.

Tout au long de l'année, les animatrices régionales ont travaillé en collaboration avec les partenaires de l'action médico-sociale, les groupes d'aînés, les groupes de gymnastique, les paroisses, les autorités afin de répondre au mieux au besoin de la population âgée de notre région.

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)

La Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) se veut une institution qui fournit des prestations d'information, de prévention et de traitement efficaces, équitables dans le domaine de l'alcoologie qui répondent aux besoins de ses usagers au travers d'antennes locales. Son équipe de collaborateurs engagés est soutenue par une gestion administrative professionnelle. La FVA s'assure

d'actualiser en permanence ses prestations ; elle agit dans le respect des règles éthiques de la profession. La FVA collabore étroitement avec ses partenaires et jouit d'une visibilité reconnue.

Prestation de suivis

En 2011, les indicateurs d'activité de la FVA de Morges sont les suivants :

Total des dossiers actifs :	110
<i>Dont :</i>	
Dossiers déjà actifs :	40
Nouveaux dossiers :	55
Réouverture de dossiers :	15
Dossiers fermés :	37

Les consultations liées à ces situations se font sous la forme d'entretiens individuels, mais également des entretiens de couple et de famille visant à conseiller, soutenir et orienter les personnes ayant des difficultés avec leur consommation d'alcool ainsi que leurs proches (codépendance). Les consultations ont lieu le plus souvent au bureau, mais également à l'extérieur dans le cadre d'un réseau et/ou à domicile lorsque la situation l'exige. Les prestations de consultations offertes par la FVA sont non payantes et la confidentialité est garantie.

Prestation d'orientation EVITA - Dispositif vaudois d'indication et de suivi alcoolologique - www.evita-vd.ch

D'approche médico-sociale motivationnelle et centrée sur le patient, ce dispositif vise à offrir une égalité de traitement et une approche par paliers aux personnes souffrant d'une problématique d'alcool. **Le concept clef d'EVITA est: « Le bon usager au bon endroit pour la bonne durée ».**

Les binômes EVITA, formés d'un médecin et d'un intervenant social spécialisés en alcoolologie, travaillent en étroite collaboration avec les institutions spécialisées en dépendances, les hôpitaux, les médecins de premier recours et l'ensemble du réseau socio-médical. Lors d'un entretien d'indication et sur la base d'un bilan médico-psycho-social établi avec le patient, un projet thérapeutique est mis en œuvre. Cet entretien est requis pour toute demande de séjour résidentiel.

La FVA délivre les prestations Evita à l'Avenue de Lonay 2 à Morges depuis 2009.

Prestation de formation

En 2011, la collaboration étroite entre le CSR de Morges et la FVA s'est maintenue puisque deux sessions de formation à

l'intention des intervenants sociaux du CSR ont été organisées et dispensées par nos collaborateurs et avec la participation de patients/bénéficiaires/acteurs. Les thématiques traitées étaient : Alcool et violence et Entretien motivationnel : approche théorique et mise en pratique.

Pro Infirmis Vaud

En 2011, trois actions particulières ont marqué les 70 ans de Pro Infirmis Vaud :

- Un colloque sur le thème « Handicap et diagnostic à l'aube de la vie : espoir ou dérive ? Regards croisés sur le diagnostic préimplantatoire ».

Pro Infirmis a ouvert le débat sur la question délicate de l'acceptation de la différence dans notre société. Devant plusieurs centaines de participants réunis à Beaulieu Lausanne, et sous la présidence de Daniel Laufer, Axel Kahn, Graziano Pesca, Charles Joye, Alex Mauron, Alexandre Jollien, Emmanuelle Seingre, Alain Kaufmann, Sébastien Kessler, Josiane Aubert, Nathalie Bluteau, et avec la complicité de Bertrand Kiefer pour l'animation de la table ronde, se sont exprimés et ont donné leur éclairage sur cette question.

L'enregistrement filmé de la synthèse d'Axel Kahn est disponible dans la rubrique « Actuel » du site www.info-handicap.ch. Les actes du colloque seront prochainement publiés aux Editions Médecine et Hygiène www.medhyg.ch.

- Le lancement de la nouvelle prestation « insertH » - insertion en entreprise.

Pro Infirmis a lancé la prestation insertH avec le soutien du Centre patronal, de la Société industrielle et Commerciale et du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Afin de marquer la pérennisation de la prestation insertH et de la présenter aux employeurs du canton, Pro Infirmis Vaud a organisé le 8 septembre 2011 une manifestation à l'invitation du Centre patronal et de la Société Industrielle et Commerciale. A cette occasion et face à une centaine d'invités, M. Christophe Reymond, Directeur général du Centre patronal et M. Pierre-Yves Mailard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale, se sont exprimés sur les raisons de leur soutien à insertH.

Un film présentant cette nouvelle prestation est disponible à l'adresse suivante : www.info-handicap.ch/habitudes-de-

[vie/travail/emploi-protege-/emploi-protege-integre-dans-leconomie/743.html](http://www.protege-integre-dans-leconomie/743.html).

- Une opération de street marketing
« C'est facile de vivre ensemble ! »

Cette action entendait promouvoir la participation sociale des personnes handicapées, en interpellant le quidam sur les facilités et les obstacles dans l'environnement urbain et dans les services.

Des autocollants et des affichettes, vertes pour les facilités, rouges pour les obstacles, ont ainsi été posés sur le sol, les murs et les équipements.

Les villes de Lausanne, Morges, Vevey et Yverdon, les transports publics TL (Lausanne), Travys (Nord Vaudois), VMCV (Riviera), le Théâtre de Vidy, Pathé Cinéma et le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) étaient partenaires du projet.

Des impacts à 3 niveaux ont été observés :

- Les personnes handicapées signalent que le grand public manifeste « plus d'égards à leur égard » dans les endroits où figure un autocollant ; l'aspect ludique des personnages a largement favorisé un courant de sympathie en faveur des personnes handicapées.
- L'opération a été fortement relayée dans les médias vaudois, avec l'ouverture de débats dans les rubriques « courriers des lecteurs » ou dans des forums de discussion sur internet, qui portaient essentiellement sur ce qui reste à faire en matière d'accessibilité.
- Des partenaires ont annoncé ne pas en rester là : le CHUV a ainsi créé son propre autocollant qui annonce « on va trouver une solution ! » et va planifier des travaux d'analyse en vue de remédier aux obstacles. Une boucle magnétique va être installée au Théâtre de Vidy et la ville de Morges procède d'ores et déjà aux corrections des obstacles signalés par les autocollants rouges.

Prestations

Les prestations de Pro Infirmis Vaud se sont élargies en 2011 avec l'introduction d'insertH et du site www.info-handicap.ch.

Plus de 3'000 personnes handicapées ou familles avec un mineur handicapé se sont adressées à nos services, sans compter les sollicitations pour l'obtention d'information, d'orientation, provenant de multiples horizons.

Conseil social

Le conseil social permet à des personnes handicapées ou à des familles ayant un mineur handicapé de compter sur un service professionnel pour les questions d'assurances, financières, d'orientation, ou autre, en lien avec le handicap.

Cette intervention peut prendre la forme d'un soutien actif dans les situations d'intégration scolaire pouvant, si nécessaire, être soutenue par la mise en place d'un case management.

Cette intégration peut effectivement être jalonnée d'obstacles qui fragilisent cette intégration, organisation des transports, gestion de la relation aux pairs, connaissance des conséquences pratiques de la déficience, etc.

L'ouverture des possibilités quant à un choix de vie à domicile est également une préoccupation portée par le conseil social. Ces solutions se révèlent être souvent du « sur mesure » qui demandent une acclimatation et des ajustements de la part des proches et des professionnelles en regard de prestations habituelles proposées.

Pour les communes desservies par le CSR de Morges, 149 clients ont bénéficié de cette prestation dont 37 s'adressant à Pro Infirmis Vaud pour la première fois.

Service de relève Phare

La relève des parents d'enfants handicapés et de proches vivant avec une personne handicapée, qui, sous le nom de Phare, a fourni près de 26'000 heures dans tout le canton.

Phare permet de soutenir les familles ayant un mineur handicapé ou les proches vivant avec une personne handicapée. Ce service permet de leur offrir des instants de répit, de se ressourcer, en toute tranquillité.

Le film « Quand l'amour ne suffit plus... », réalisé par le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) en 2011, montre l'importance pour les proches aidants de pouvoir compter sur des solutions de répit. Ce film est disponible à l'adresse suivante : www.vd.ch/fr/themes/sante-social/aide-a-domicile/soutien-aux-proches-aidants-video/.

Service de formation à la vie autonome

Le but du Service de formation à la vie autonome, qui est basé à Prilly, est de préparer les personnes en formation (adultes ayant une déficience intellectuelle légère à modérée), à mener une vie aussi autodéterminée que possible. Il offre une formation à durée limitée, reconnue par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), qui permet de développer les capacités à gérer le quotidien de façon autonome, aussi bien dans le domaine du savoir-faire que du savoir-être.

Accompagnement à domicile

Le service Accompagnement de Pro Infirmis Vaud apporte un soutien pour stimuler et améliorer la réalisation d'activités de la vie quotidienne aux personnes ayant des difficultés. Il s'adresse, en principe, à des personnes adultes, entre 18 ans et l'âge AVS, au bénéfice de prestations AI ou en attente de celles-ci.

Conseil spécialisé aux employeurs handicapés

Le Conseil spécialisé pour les personnes handicapées engageant des auxiliaires de vie permet à ses bénéficiaires de construire sur mesure leur propre organisation de vie à domicile.

Ce service a soutenu 62 employeurs dans leurs droits et devoirs et les aide à obtenir les financements nécessaires. Il permet aussi de construire une alternative à la vie en institution, adaptée individuellement aux besoins de chacun. Dès 2012, la 6^{ème} révision de l'AI, première partie, introduit la contribution d'assistance qui permettra à ce modèle de se développer plus largement.

Pro Infirmis Vaud gère également le Service d'auxiliaires de vie (SAVie), qui se charge d'engager les auxiliaires de vie de quelques personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent bénéficier du remboursement des soins de base par l'assurance-maladie et rester ainsi dans leur cadre de vie habituel.

Projet en partenariat avec la Croix-Rouge et le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) : La Chaise Rouge

Ce projet entend offrir une présence bénévole aux personnes en situation de handicap vivant à domicile, afin de leur permettre de réaliser une activité qui leur tient à cœur, mais qui reste inaccessible faute d'accompagnement, notamment dans le domaine des loisirs et de la culture.

Office régional de placement (ORP)

L'ORP n'a malheureusement pas été en mesure de nous fournir les informations requises.

III. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LE RESEAU LOCAL

Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)

En 2011, le Service d'aide familiale de Morges et environs a poursuivi ses activités en faveur des familles et personnes âgées, malades ou handicapées de Morges et de nombreuses communes environnantes.

Les points suivants sont à relever :

- 139 personnes ont œuvré pour le service, soit 20 de plus que l'année précédente.
- Le travail des 94 bénévoles, dont 3 personnes accueillies par le biais de Bénévolat Vaud dans la cadre de missions d'actions citoyennes, a représenté près de 14'500 heures. L'année européenne du bénévolat a été l'occasion d'adresser un merci particulier à tous les volontaires du service en les invitant à passer ensemble une magnifique journée de détente et de découverte.
- Le secrétariat a accueilli, pour de courtes durées, 3 stagiaires employés de commerce.
- Un site Internet a été mis en ligne. Des liens renvoient certains visiteurs auprès d'autres services de soutien, d'aide ou de soins.
- La livraison de repas chauds à domicile a augmenté de 5% portant le nombre de repas à 47'224. Ce service travaille en étroite collaboration avec les Centres médico-sociaux.
- La fréquentation du Centre de rencontres de Couvaloup 4, lieu réservé aux personnes en âge AVS, est restée stable avec l'accueil d'environ 20 clients chaque jour pour le repas de midi. Plusieurs animations ont été organisées les après-midi dont certaines en collaboration avec Pro Senectute et d'autres avec le Centre de Couvaloup 12 pour la jeunesse. Des élèves de Préverenges se sont déplacés à plusieurs reprises pour des moments d'échanges intergénérationnels.
- Grâce à sa grande panoplie de jeux et jouets la ludothèque a fait le bonheur de 200 familles. La journée nationale du jeu a été marquée par une ouverture spé-

ciale de la ludothèque ainsi que par la tenue d'un stand au marché.

- Le magasin « La Trouvaille » a une nouvelle fois augmenté son chiffre d'affaires tout en offrant aux personnes et familles défavorisées ou à revenus modestes des habits et objets à des prix très bas.
- Le personnel du secrétariat a assuré 680 heures pour la réception du Centre social régional. Ce travail a fait l'objet d'une nouvelle convention passée avec la direction de l'ARASMAC.

L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)

Lors de la dernière Assemblée Générale du mois de décembre 2011, Mme Nuria Gorrite, dont c'était la dernière présidence de l'ARAE, a fait une immersion dans les rapports d'activités des années écoulées depuis son entrée en fonction.

Il est intéressant de se souvenir que l'ARAE a commencé ses activités "au bord du LAc", loi qui n'est pas passée sans résistance, à un moment où la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) n'était pas encore d'actualité.

Puis il y a eu un changement à la tête du Département de la jeunesse et un changement de loi, avec un partage entre tout ce qui relevait du Service de protection de la jeunesse (SPJ) et de la LAJE nouvelle.

Le SPJ cherchait une zone pilote, l'ARAE était là. Cette dernière a reçu une somme d'argent du SPJ comme pionnière pour aller de l'avant, avec le soutien de Mme Norah Lambelet, alors conseillère éducative au SPJ, et ouvrir le chantier de l'accueil de jour.

L'ARAE s'est ensuite retrouvée dans le groupe de pilotage pour la construction de la LAJE.

Des travaux ont été conduits de 2004 à 2012, en passant d'une interrogation "Y-a-t-il des demandes des parents ?" à la mise sur pied de l'accueil de jour. La LAJE a ainsi vu le jour en 2006, puis les réseaux se sont constitués.

L'impulsion du district de Morges a aussi été donnée au niveau cantonal. Avant, c'était les communes qui répondaient individuellement aux demandes, puis tous les acteurs se sont réunis, ont mis en commun leurs intelligences. Le Réseau AJEMA, pionnier, est parti de la base. Des groupes de travail ont été constitués pour construire un réseau répondant aux besoins.

Une consolidation des structures a aussi dû avoir lieu. Pour mémoire, un comité de structure a été reçu lors d'un comité de l'ARAE, constitué de politiques et de professionnels engagés pour l'accueil de l'enfance, afin de demander de l'aide à sa survie.

Les structures sont maintenant soutenues par le Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA). Mme Gorrite en profite pour saluer Mme Geneviève Fournier, alors syndique et présidente de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne (ARASMA) à fin 2006, au moment du démarrage des groupes de travail du Réseau AJEMA, et qui est aujourd'hui responsable de ce réseau.

Il est à relever que différentes régions du Canton se sont inspirées de l'AJEMA pour construire leurs réseaux.

L'ARAE a aussi été associée à d'autres démarches, notamment la mise sur pied du Certificat fédéral de capacité (CFC) d'Assistant(e) socio-éducatif(ve)(ASE), puisqu'il fallait imaginer une voie de formation autre que la Haute école spécialisée (HES) pour les éducateurs(trices) de la petite enfance. A ce propos, la région morgienne a été la première à engager des ASE.

Et il y a eu la redéfinition du cadre de référence SPJ à laquelle l'ARAE a aussi pris part.

Au terme de ces quelques années de construction, le modèle régional se retrouve aujourd'hui confronté à un moment de l'histoire de l'ARAE, qui doit être repensée avec les acteurs concernés.

Il n'en demeure pas moins que maintenant tout va bien mais un besoin de consolider se ressent. Il est nécessaire que les acteurs de terrain soient associés en tant que partenaires pour que les politiques, les structures, les entreprises et les parents ne soient pas décrochés de ce qui se passe, avec l'ARASMAC comme garant de la région et la FAJE pour le Canton. L'idée de la concertation avec les partenaires doit être maintenue.

En se rappelant que si actuellement l'ARAE est bien une chambre d'écoute et un espace de parole pour les politiques et les professionnels, elle est en revanche un peu déficiente du côté des entreprises et des parents qui sont les partenaires payeurs les plus importants. Un des prochains défis de l'ARAE va être d'intégrer ces partenaires.

Relevons, au passage, un autre défi de 2010-2011 : celui de la révision de la politique tarifaire, à la grande satisfaction des parents.

Il faut donc maintenir l'ARAE pour que les partenaires puissent dire ce qui va mais aussi ce qui ne va pas.

Il est important de pouvoir réfléchir "en temps de paix" aux intérêts généraux et que les partenaires puissent venir développer l'accueil de jour et non, par exemple, revendiquer des problèmes au niveau de la facturation de l'accueil de jour.

Une autre réflexion à mener : celle sur le parascolaire. En effet, si l'article 63 de la loi mentionne que l'Etat et les communes organisent l'accueil des enfants de 0 à 12 ans, l'article 63a dit que les communes, en partenariat avec les parents et l'Etat, organisent l'accueil parascolaire.

L'avenir du parascolaire, et donc de l'accueil des 13-16 ans, est entre les mains des communes. A leur charge principalement ou exclusivement.

Il va donc falloir rediscuter le partenariat pour l'accueil des 0-12 ans et les participations financières qui sont à la charge desdits partenaires, afin d'essayer d'obtenir décharge financière pour les communes et ainsi, de donner une impulsion à l'accueil parascolaire, notamment en intensifiant l'accueil en cantines scolaires, mais aussi avant et après l'école, sans oublier les problèmes liés aux vacances scolaires.

Les chantiers à mener à bien sont fondamentaux et les différents partenaires doivent rester unis. Les structures, sous leur forme associative ou pas, doivent continuer d'exister.

Une plateforme d'échanges canton-communes a été stoppée suite à une motion par rapport à l'Etat (déposée par Mme Gorrite) qui devrait être traitée dans le courant du premier trimestre 2012. A la suite de quoi, le travail reprendra pour proposer une modification de la LAJE afin de l'étendre aux enfants jusqu'à 16 ans.

Aujourd'hui, après à cette énumération de travaux auxquels l'ARAE a collaboré, force est de constater que le flambeau a été repris par l'AJEMA et que les activités de l'ARAE ont, de fait, quelque peu été mises entre parenthèses mais elles reprendront, en tant qu'organe de consultation, dès que la LAJE bis sera mise en œuvre.

Pour répondre à la question de l'utilité de l'ARAE depuis la création du Réseau AJEMA, Mme Gorrite relève qu'il faudra peut-être reprendre le dossier de l'ARAE pour mener une réflexion sur la forme qu'elle devra revêtir.

L'ARAE fait office de chambre consultative, sous la direction de l'AJEMA, pour appuyer cette dernière et faire remonter les préoccupations du terrain vers une plateforme déjà connue et utilisable. Par exemple dans le cas d'une commune qui a des problèmes pour créer sa structure, elle pourra s'adresser à l'ARAE et à l'AJEMA.

Il faut que l'ARAE soit une chambre d'écoute, proche du terrain, pour faire remonter les préoccupations de celui-ci. Plusieurs modes opérationnels sont possibles mais cela reste à réfléchir pour l'avenir.

Entrée de secours (EdS)

Entrée de Secours (EdS) accueille dans son centre ambulatoire les personnes toxicodépendantes de notre région et leurs proches. Elle propose une large palette de prestations psycho-sociales et médicales, dispensées par du personnel social et paramédical qualifié et des médecins consultants. Un médecin du secteur psychiatrique Ouest intervient ponctuellement dans ses locaux. EdS collabore avec les divers acteurs du réseau social et médical régional.

Après deux ans marqués par le déménagement d'Entrée de Secours à l'avenue de Plan 14 à Morges, suivi par des travaux de rénovation et d'aménagement de la maison, il a été possible en 2011 de recevoir les usagers du centre dans des locaux accueillants et fonctionnels. Comme gros travaux de transformation, il ne reste plus qu'un local « atelier » à terminer et une terrasse à créer.

Alors qu'elle était déjà remontée à un peu plus de 30 usagers par jour en 2010, la fréquentation journalière du centre a atteint en 2011 une moyenne de près de 38 usagers. Par contre, après avoir fortement augmenté en 2010, les « Nouvelles demandes d'aide ou de prise en charge » sont redescendues à un nombre identique à l'année 2009. Malgré cela, la quantité de bénéficiaires de prestations d'EdS a augmenté pour atteindre près de 250 personnes en 2011.

Une demande sur sept est provenue d'un proche de personne toxicodépendante (principalement pour des informations et/ou des entretiens individuels ou de famille).

Un soutien socio-médical pour sortir d'une dépendance aux opiacés reste la motivation principale pour solliciter EdS. Des consommations de cocaïne, de cannabis ou de médicaments sont aussi motifs à des demandes d'aide. On relève d'autre part souvent une consommation excessive d'alcool.

Le nombre de seringues échangées par EdS dans le cadre du Programme cantonal de prévention des maladies transmissibles a fortement augmenté en 2011.

Cette année encore, le quart des nouveaux usagers du centre n'avait pas de domicile stable et la moitié était sans travail. Le quart a un ou deux enfants.

Un pourcentage important de jeunes âgés entre 17 et 25 ans peut être relevé parmi les personnes qui ont sollicité EdS pour la première fois en 2011 (plus de 40 % des nouvelles demandes).

Après une phase pilote démarrée à fin 2010, le "Dispositif cantonal d'indication et de suivi pour les personnes toxicodépendantes" a été pérennisé. Entrée de Secours est le centre d'indication régional pour l'Ouest du canton. Une évaluation/indication dans un des centres régionaux est désormais indispensable pour obtenir une garantie financière du canton pour un séjour dans une institution résidentielle.

Pour la troisième année consécutive, des interventions de prévention en milieu scolaire ont été organisées et animées par des intervenantes d'EdS dans les classes du secondaire d'un établissement scolaire de la région.

A la demande de la commune de Morges, EdS a mis sur pied un hébergement d'urgence durant l'hiver 2010-2011, offrant ainsi un toit pour la nuit à des personnes sans-abri de Morges et sa région. La structure a été ouverte du 20 décembre 2010 au 20 mars 2011 et a été utilisée par 9 personnes.

Le rapport d'activité d'EdS qui sera envoyé à toutes les communes de la région, donnera de plus amples renseignements sur les activités. EdS reste en outre volontiers à disposition pour venir présenter ses activités.

Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)

2011 aura été marquée par le 75^e anniversaire de l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière, créée par le parti socialiste et l'union syndicale suisse afin de venir en aide aux victimes du Franquisme en Espagne et pour aider celles de la grande crise économique en Suisse.

En 2011, c'est plus de 1'000 participants qui ont bénéficié des 10 programmes de l'OSEO Vaud, grâce au travail et à l'encadrement de plus de 70 collaboratrices et collaborateurs. Ainsi, à Morges, nos activités se sont poursuivies et intensifiées entre nos pro-

grammes traditionnels et de nouvelles mesures, à savoir :

- **AQB** (Acquisition de Qualifications de Base) : Mesure de coaching, de formation et de stages s'adressant à des migrants suivis par les offices régionaux de placement (ORP) ;
- **PET** (Programmes d'Emplois Temporaires) : Programme destiné à tout demandeur d'emploi suivi par un ORP ;
- **Coaching +** : Mesure s'articulant autour du coaching, d'un bilan de compétences, de stages et de missions temporaires s'adressant à des personnes au bénéfice de l'aide sociale vaudoise et suivies par un centre social régional (CSR) ;
- **Inter-Face**, (anciennement la Bourse à l'Emploi) : Agence de placement à but social et non lucratif ;
- **Cellule Orientation - Intégration (COI)** : Mesure offrant différents modules de recherches d'emploi (bilan, atelier de recherches d'emploi, stages). Elle s'adresse principalement à des personnes prises en charge par l'assurance-invalidité, dans le cadre de mesures d'interventions précoces (MIP) ;
- **CT2** (Coaching Transition 2) : Prestation gratuite et ouverte à tous, s'adressant à tout primo demandeur d'emploi qualifié (CFC, Bachelor, Master) ;
- **EX(ae)QUO** : (EXpression (pour adultes étrangers) du français au QUotidien) : cours de français semi-intensif à l'attention des migrants pour les aider à améliorer leurs connaissances de la culture et des institutions de notre pays

En 2012, la crise étant repartie de plus belle, nos activités à Morges se poursuivront et se renforceront, afin de répondre aux besoins qui ne sont pas encore couverts en matière d'accompagnement vers l'emploi.

Nous célébrerons également les 20 ans d'engagement de l'OSEO Vaud auprès des exclus du marché du travail.

IV. CONCLUSIONS

Missions du CSR :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée **vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique.**
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les commentaires du présent rapport permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre ce que veulent dire :

Prestations sociales, coordination, reconnaissance des effets de l'action sociale, prévention et évolution des besoins sociaux.

Merci encore à tous les collaborateurs et collaboratrices de vouloir, par leur travail, leur assiduité et leur savoir-faire, contribuer à respecter ces missions pour le bien de nos usagers.

Merci aussi aux représentants politiques, à toutes les personnes qui de près ou de loin soutiennent nos actions et permettent de poursuivre nos objectifs qui sont toujours de **placer le client au centre de nos préoccupations.**

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

D. Vouillamoz
directeur

Morges, avril 2012

Niveau Politique

**Conseil Intercommunal
(organe délibérant)**

**CODIR
(exécutif)**

Niveau Opérationnel

**Direction
(DVZ)**



	Noms et Prénoms	E-mail	Natel	Fax	☎ prof.
Président	BURNET Gisèle	getif@yahoo.fr	078/734.43.67	021/821.51.01	021/821.51.00
Vice-président	ALLEMANN Jean-Daniel	allemann_jd@hotmail.com	079/213.98.19	021/800.48.95	021/800.37.23
Secrétaire	ROCHAT Bernard	bernard.rochat@morges.ch	079/409.85.92	021/804.98.15	021/804.98.98
Boursier	STENGHELE Gerlinde	finances@morges.ch		021/804.96.25	021/804.96.22
Membres	PODIO Sylvie	sylvie.podio@morges.ch	078/797.47.58		
	COTTIER Marie	marie.cottier@vtxnet.ch	076/460.01.84		
	BAUDET Nicole	nicolebaudetch@yahoo.fr	079/259.30.84		021/861.30.64
	MULLER Ruth	r_muller@bluewin.ch	079/210.95.48		
	FERNANDEZ José-Manuel	jm.fernandez@sefanet.ch	079/210.50.61		
Directeur	VOUILLAMOZ Daniel	daniel.vouillamozy@morges.ch	076/345.32.69	021/804.98.15	021/804.98.51

Conseil intercommunal

☎ : 021/804.98.98

Président	MERCIER Jean-Jacques	jjmercier@bluewin.ch	079/616.24.03	021/618.31.31	021/618.83.52.
Secrétaire	ROCHAT Bernard	bernard.rochat@morges.ch	079/409.85.92	021/804.98.15	021/804.98.98

Tableau n°3

RECEPTION CSR MORGES-AUBONNE-COSSONAY 2011

Grille de comptabilisation des demandes arrivant à la réception du CSR

Réception

CSR : Morges

Période du :

Janvier 2011

Décembre 2011

Réceptionnistes

S. Koller, S. Bally, C. Gerber, I. Felix

DATE	DEMANDE			CLASSE	TRANSMIS			
	Visites se présentant à la réception	Téléphones répondus	Téléphones sans réponses	Solutionné demandes réglées par la réception	Tél. transmis à Direction, secrétariats, AS, AFJ,CVE,OCL	Tél. transmis aux AAS	Tél. transmis à un service collaborant	Tél. transmis à un service consultant
Janvier	989	2'048	284	877	1'526	406	163	65
Février	897	2'000	300	874	1'441	362	156	64
Mars	1'233	2'553	429	1'058	1'958	427	221	122
Avril	869	1'634	184	682	1'284	311	162	64
Mai	1'024	2'176	197	982	1'574	339	207	98
Juin	796	1'812	178	814	1'311	267	150	66
Juillet	400	1'601	112	608	1'136	168	66	23
Août	361	1'588	171	507	1'241	155	20	26
Septembre	335	1'553	137	377	1'256	173	41	41
Octobre	435	1'567	140	435	1'256	198	74	39
Novembre	666	1'211	144	547	1'006	207	94	23
Décembre	408	1'338	148	622	835	180	83	26
TOTAL	8'413	21'081	2'424	8'383	15'824	3'193	1'437	657

Tableau N° 4

REVENU D'INSERTION - RI 2011

Année	Aide Sociale Vaudoise (ASV)	Revenu Minimum de Réinsertion (RMR)	Dossiers Non-Financiers	Total	% par rapport à l'année précédente (réf = 2001)
2001	431	162	210	833	Année de référence
2002	471	175	226	872	4.68%
2003	467	214	241	922	5.73%
2004	531	251	191	973	5.53%
2005	538	384	184	1'106	13.66%
	Revenu d'insertion (RI)				
2006	907		160	1'067	-3.52%
2007	950		150	1'100	3.09%
2008	957		160	1'117	1,55 %
2009	1'000		145	1'145	2,50%
2010	1'045		---	---	4,5%
2011	1'221		---	---	16.84%

Tableau N°5

Nombre de dossiers payés, par commune

CSR Morges Aubonne-Cossonay

Nb dossiers payés	2008	2009	2010	2011	en %
Aclens	5	5	7	8	0.62%
Allaman	2	5	7	8	0.62%
Apples	7	10	9	11	0.85%
Aubonne	26	33	38	39	3.02%
Ballens	2	1	4	8	0.62%
Berolle	3	3	2	4	0.31%
Bière	50	47	54	60	4.65%
Bougy-Villars	3	3	6	7	0.54%
Bremblens	0	1	1	1	0.08%
Buchillon	1	1	4	3	0.23%
Bussy-Chardonney	1	2	3	3	0.23%
Chavannes-le-Veyron				1	0.08%
Chevilly				3	0.23%
Chigny	3	3	2	3	0.23%
Clarmont	1	2	3	2	0.16%
Cossonay				54	4.19%
Cottens				3	0.23%
Cuarnens				1	0.08%
Denens	2	8	5	7	0.54%
Denges	26	34	37	36	2.79%
Dizy				2	0.16%
Echandens	18	26	27	29	2.25%
Echichens	13	14	19	13	1.01%
Eclépens				18	1.40%
Etoy	30	36	34	29	2.25%
Féchy	2	2	1	1	0.08%
Ferreyres				4	0.31%
Gimel	18	19	17	16	1.24%
Gollion				3	0.23%
Grancy				2	0.16%
La Chaux	0	0	0	0	0.00%
L'Isle				13	1.01%
Lavigny	11	14	9	10	0.78%
Lonay	25	17	16	22	1.71%
Lully (VD)	5	7	5	6	0.47%
Lussy-sur-Morges	1	0	0		0.00%
Mauraz	0	0	0	0	0.00%
Moiry				2	0.16%
Mollens (VD)	5	4	4	10	0.78%
Mont-la-Ville				4	0.31%
Montherod	7	5	1	5	0.39%
Montricher				14	1.09%
Morges	452	467	481	471	36.51%
Orny				8	0.62%
Pampigny				9	0.70%
Pompaples				21	1.63%
Préverenges	72	75	82	87	6.74%
Reverolle	6	4	3	3	0.23%
Romanel-sur-Morges	1	2	1	2	0.16%
La Sarraz				56	4.34%

Saubraz	6	4	5	1	0.08%
Senarclens	0	0	0	0	0.00%
Sévery				5	0.39%
St-Livres	11	16	14	15	1.16%
St-Oyens	1	2	1	1	0.08%
St-Prex	70	69	70	86	6.67%
Tolochenaz	57	52	48	42	3.26%
Vaux-sur-Morges	0	0	0		0.00%
Villars-sous-Yens	2	5	5	2	0.16%
Vufflens-le-Château	1	0	0	2	0.16%
Vullierens	1	4	4	2	0.16%
Yens	9	13	12	12	0.93%
	956	1015	1041	1290	100.00%

Tableau N°6

Nombre de personnes, par tranche d'âge

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

Nb pers. payées	Total	en %
18 - 21 ans	72	8.29%
22 - 25 ans	69	7.94%
26 - 29 ans	78	8.98%
30 - 34 ans	101	11.62%
35 - 39 ans	123	14.15%
40 - 44 ans	104	11.97%
45 - 49 ans	119	13.69%
50 - 54 ans	86	9.90%
55 - 59 ans	78	8.98%
60 - 64 ans	38	4.37%
65 ans et plus	1	0.12%
Total	869	100.00%

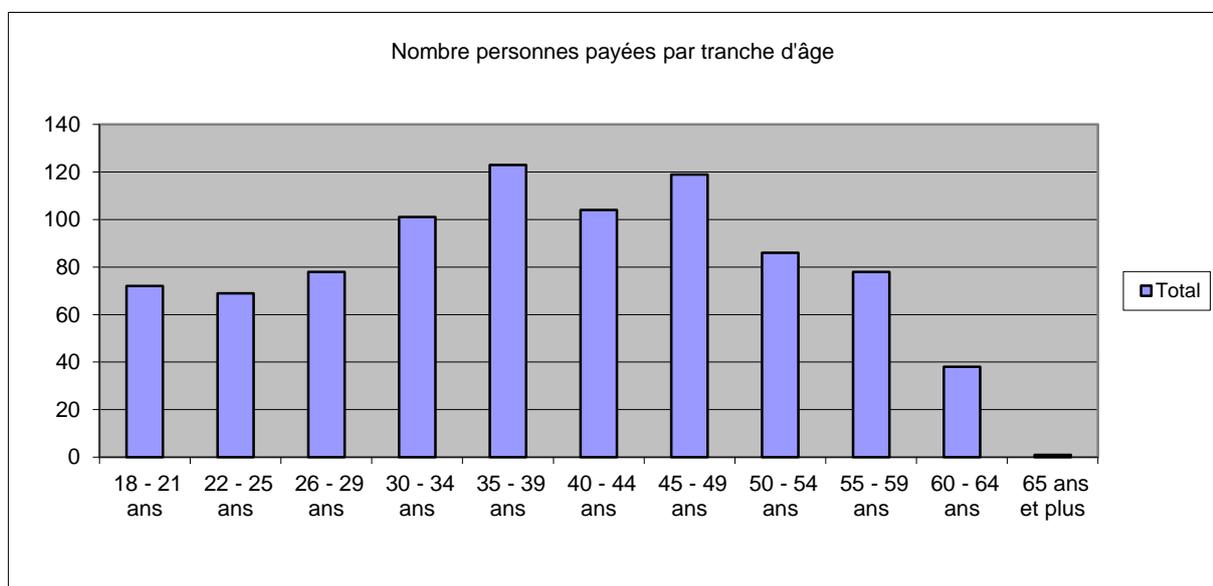


Tableau N°7

Nombre de dossiers payés, par type de ménage

Nb dossiers payés	Ménage	2011	en %
Dossiers payés	Couple sans enfant	50	5.75%
Dossiers payés	Couple avec 1 enfant	34	3.91%
Dossiers payés	Couple avec 2 enfants	30	3.45%
Dossiers payés	Couple avec 3 enfants	5	0.58%
Dossiers payés	Couple avec 4 enfants	0	0.00%
Dossiers payés	Couple avec 5 enfants	1	0.12%
Dossiers payés	Monoparental avec 1 enfant	94	10.82%
Dossiers payés	Monoparental avec 2 enfants	67	7.71%
Dossiers payés	Monoparental avec 3 enfants	17	1.96%
Dossiers payés	Monoparental avec 4 enfants	3	0.35%
Dossiers payés	Personne seule	568	65.36%
	Total	869	100.00%

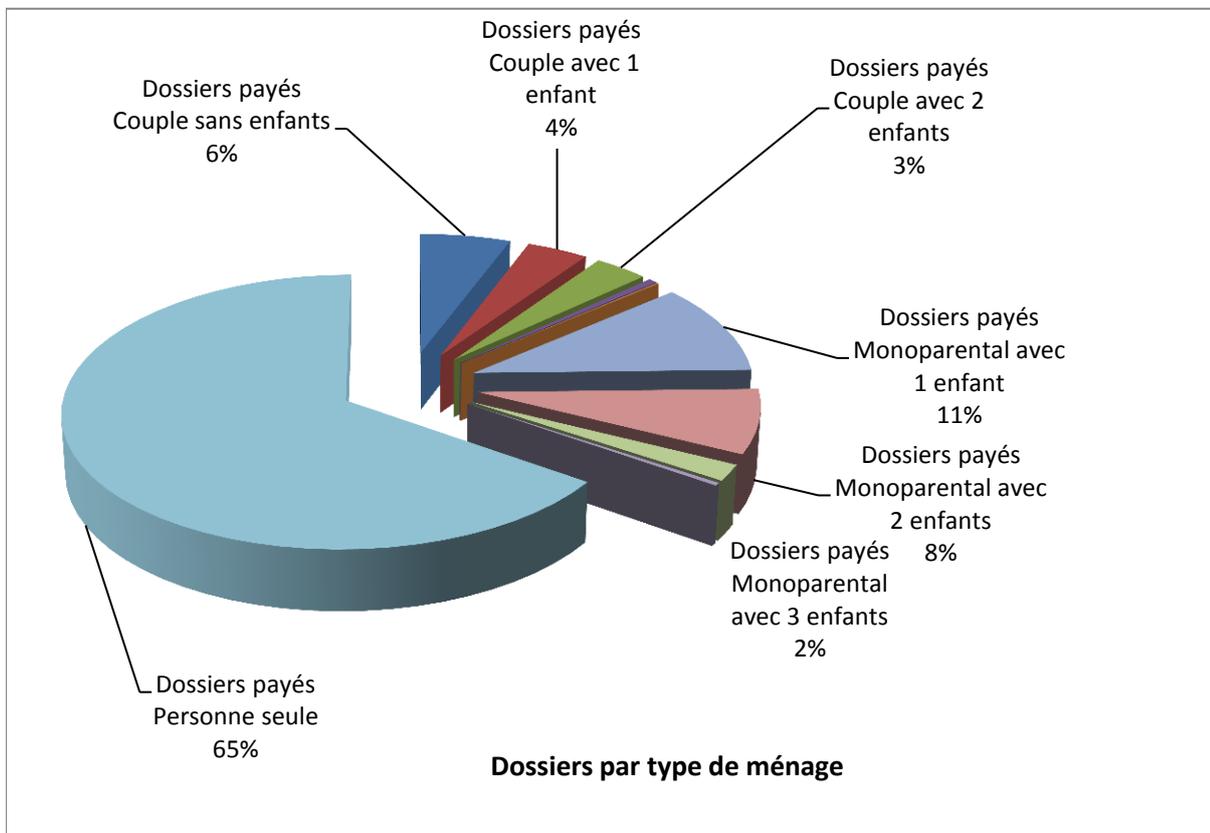


Tableau N°8

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

Mois	Dépenses brutes	Recettes brutes	Dépenses nettes
janv.11	1'040'022.35	175'984.86	864'037.49
févr.11	1'069'492.95	129'533.56	939'959.39
mars.11	1'244'769.85	189'737.85	1'055'032.00
avr.11	1'149'956.30	72'311.80	1'077'644.50
mai.11	1'271'891.30	103'908.90	1'167'982.40
juin.11	1'231'341.55	84'192.95	1'147'148.60
juil.11	1'286'875.25	93'721.90	1'193'153.35
août.11	1'485'695.25	289'578.05	1'196'117.20
sept.11	1'367'781.40	131'640.50	1'236'140.90
oct.11	1'397'117.25	212'040.05	1'185'077.20
nov.11	1'468'073.45	280'978.32	1'187'095.13
déc.11	1'616'342.05	278'292.27	1'338'049.78
	15'629'358.95	2'041'921.01	13'587'437.94

